



CAJ/60/11

ORIGINAL : anglais

DATE : 22 mars 2010

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Soixantième session
Genève, 19 et 20 octobre 2009

COMPTE RENDU

adopté par le Comité administratif et juridique

Ouverture de la session

- * 1. Le Comité administratif et juridique (CAJ) a tenu sa soixantième session à Genève le 19 octobre 2009, sous la présidence de Mme Carmen Gianni (Argentine).
- * 2. La liste des participants fait l'objet de l'annexe du présent compte rendu.
- * 3. La présidente ouvre la session et souhaite la bienvenue aux participants.
- * 4. La présidente informe le CAJ que la Slovaquie, qui est membre de l'Union depuis le 1^{er} janvier 1993, est devenue liée par l'Acte de 1991 de la Convention UPOV le 12 juin 2009.
- * 5. La présidente confirme que le compte rendu de la cinquante-neuvième session du CAJ, tenue à Genève le 2 avril 2009 (document CAJ/59/8), a été approuvé par correspondance et est disponible sur le site Web de l'UPOV.

* Un astérisque devant le numéro du paragraphe indique que le texte a été tiré du Compte rendu sur les conclusions (document CAJ/60/10).

Adoption de l'ordre du jour

- *6. Le CAJ adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CAJ/60/1 Rev.

Documents TGP

- *7. Le CAJ examine le document CAJ/60/2 et un résumé verbal de certaines observations formulées par le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) et le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF).

TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" (révision)

- *8. Le CAJ ne formule aucune observation sur le document TGP/7/2 Draft 3.

TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité"

- *9. Le CAJ ne formule aucune observation sur le document TGP/8/1 Draft 13.

TGP/11 "Examen de la stabilité"

- *10. Le CAJ examine le document TGP/11/1 Draft 5 et prend note des éléments que le Comité technique (TC) a souhaité voir traités dans la prochaine version du document TGP/11/1.

TGP/14 "Glossaire de termes [techniques, botaniques et statistiques] utilisés dans les documents de l'UPOV" (documents TGP/14/1 Draft 9 et TGP/14/1 Draft 9 Supp.)

- *11. Le CAJ examine les documents TGP/14/1 Draft 9 "Glossaire de termes [techniques, botaniques et statistiques] utilisés dans les documents de l'UPOV" et le document TGP/14/1 Draft 9 Supp.

- *12. À la suite d'une observation formulée par la délégation de la Belgique concernant les renvois à "PBR" et "droit d'obtenteur" dans la version française du document TGP/14/1 Draft 9, le secrétaire général adjoint confirme que les traductions française, allemande et espagnole du document TGP/14/1 seront révisées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le document soit proposé pour adoption.

Programme d'élaboration des documents TGP

- *13. Le CAJ approuve le programme d'élaboration des documents TGP figurant dans l'annexe II du document CAJ/60/2.

Élaboration de matériels d'information concernant la Convention UPOV

*14. Le CAJ examine le document CAJ/60/3.

Rapport concernant les matériels d'information examinés par correspondance en 2009

*15. Le CAJ prend note du rapport concernant les matériels d'information examinés par correspondance en 2009, tel qu'il figure dans les paragraphes 5 à 7 et dans l'annexe II du document CAJ/60/3.

Résumé des documents relatifs aux matériels d'information approuvés par le CAJ que le Conseil est invité à adopter à sa quarante-troisième session ordinaire prévue à Genève le 22 octobre 2009

*16. Le CAJ prend note du résumé des documents relatifs aux matériels d'information approuvés par le CAJ que le Conseil sera invité à adopter à sa quarante-troisième session ordinaire, qui doit se tenir à Genève le 22 octobre 2009, et qui figure dans le paragraphe 9 du document CAJ/60/3.

*17. En réponse à une demande d'éclaircissement, la présidente confirme que le Conseil sera invité, à sa quarante-troisième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 22 octobre 2009, à adopter le document "Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" (document UPOV/EXN/EDV Draft 3) (voir le paragraphe 9 du document CAJ/60/3). Elle rappelle qu'à sa cinquante-huitième session, tenue à Genève les 27 et 28 octobre 2008, le CAJ a approuvé le texte du document UPOV/EXN/EDV Draft 3 (voir le document CAJ/58/6 "Compte rendu des conclusions") et ajoute que la révision éventuelle de ce document, dont l'opportunité sera examinée par le CAJ-AG, aurait pour objet d'étudier s'il serait possible d'étendre les indications fournies dans le document proposé pour adoption par le Conseil.

Programme de travail de la quatrième session du CAJ-AG approuvé par le CAJ à sa cinquante-neuvième session

*18. Le CAJ prend note des documents que le CAJ-AG devra examiner à sa quatrième session, prévue à Genève le 23 octobre 2009, et qui sont indiqués dans les paragraphes 11 et 12 du document CAJ/60/3. Le CAJ note que les observations formulées par l'*International Seed Federation* (ISF) concernant le document "*Explanatory Notes on Acts in Respect of Harvested Material under the 1991 Act of the UPOV Convention*" (document UPOV/EXN/HRV Draft 4) ont été publiées dans la partie du site Web de l'UPOV consacrée au CAJ-AG et seront examinées par le CAJ-AG à sa quatrième session.

Proposition relative à l'élaboration d'un nouveau document d'information

*19. Le CAJ approuve l'élaboration d'un document d'information sur les obligations en cours des membres de l'Union et les notifications connexes (document UPOV/INF/15/1), conformément aux indications figurant dans les paragraphes 14 et 15 du document CAJ/60/3.

Participation de la CIOPORA et de l'ISF aux travaux du CAJ-AG

*20. Le CAJ note qu'il est convenu, à sa cinquante-neuvième session, que la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée (CIOPORA) et l'ISF devraient être invitées à participer à une partie de la quatrième session du CAJ-AG en vue de présenter leurs observations et leurs points de vue sur des questions pertinentes. Des invitations dans ce sens leur ont donc été envoyées.

*21. Le CAJ rappelle que le mandat du CAJ-AG prévoit que “[a]fin de l'aider dans ses travaux, les organisations ayant le statut d'observateur, notamment celles qui représentent les intérêts des obtenteurs, pourraient être invitées par le groupe consultatif lui-même à présenter leur point de vue concernant telle ou telle disposition de l'Acte de 1991. Le cas échéant, ces points pourraient être présentés dans le cadre d'une session du CAJ” (voir le paragraphe 14 du document CAJ/52/4 et le paragraphe 67 du document CAJ/52/5 “Compte rendu”).

*22. En ce qui concerne la demande de la CIOPORA et de l'ISF en faveur d'une coopération plus institutionnalisée avec le CAJ-AG, le CAJ convient que cette question devrait être étudiée dans un premier temps par le CAJ-AG et que les recommandations formulées par ce dernier à sa quatrième session devraient lui être soumises pour examen à sa soixante et unième session qui doit se tenir à Genève le 25 mars 2010.

Dénominations variétales

*23. The CAJ examine le document CAJ/60/4.

*24. Le CAJ approuve la proposition présentée par le TC à sa quarante-cinquième session tenue à Genève du 30 mars au 1^{er} avril 2009, visant à élargir la classe 202 dans la deuxième partie intitulée “Classes englobant plusieurs genres” de l'annexe I du document UPOV/INF/12/1, afin d'englober *Megathyrsus*, *Panicum*, *Setaria* et *Steinchisma*.

*25. Le CAJ approuve la proposition présentée par le TC à sa quarante-cinquième session, visant à modifier la classe 211, dans la deuxième partie intitulée “Classes englobant plusieurs genres” de l'annexe I du document UPOV/INF/12/1, afin d'englober toutes les espèces *Agaricus*, *Agrocybe*, *Auricularia*, *Dictyophora*, *Flammulina*, *Ganoderma*, *Grifola*, *Hericium*, *Hypsizigus*, *Lentinula*, *Lepista*, *Lyophyllum*, *Meripilus*, *Mycoleptodonoides*, *Naematoloma*, *Panellus*, *Pholiota*, *Pleurotus*, *Polyporus*, *Sparassis* et *Tricholoma*. Le CAJ convient en outre de remplacer le nom de la classe 211 par “Classe 211 (Champignons)”.

*26. La délégation de la Fédération de Russie propose de vérifier le code UPOV pour “*Lentinula edodes*” dans la classe 211, dans la deuxième partie intitulée “Classes englobant plusieurs genres” de l'annexe I du document UPOV/INF/12/1. Le Bureau de l'Union accepte de vérifier la validité du code UPOV. Toutefois, il est noté que cela sera sans incidence sur le texte de la proposition figurant dans le document UPOV/INF/12/2 Draft 1 qui sera présentée au Conseil pour adoption à sa quarante-troisième session ordinaire qui doit se tenir à Genève le 22 octobre 2009.

*27. Le CAJ accepte aussi qu'un projet de version révisée des “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” (document UPOV/INF/12/2 Draft 1), contenant les propositions concernant les classes 202 et 211, soit

présenté au Conseil pour adoption à sa quarante-troisième session ordinaire qui doit se tenir à Genève le 22 octobre 2009.

*28. Le CAJ prend note des faits nouveaux concernant le reclassement botanique de *Lycopersicon*, en particulier *Lycopersicon esculentum* Mill. (Tomate), et de *Cyphomandra* ainsi que les incidences concernant les classes de dénomination, qui seront examinés par le TC à sa quarante-sixième session (voir les paragraphes 21 à 28 du document CAJ/60/4).

Systemes de dépôt électronique des demandes

*29. Le CAJ examine le document CAJ/60/5.

Proposition n° 1 : Indication par les services de renvois normalisés au formulaire de demande type de l'UPOV et au questionnaire technique type de l'UPOV

*30. Le CAJ examine la proposition n° 1 "Indication par les services de renvois normalisés au formulaire de demande type de l'UPOV et au questionnaire technique type de l'UPOV", sur la base des paragraphes 21 à 30 du document CAJ/60/5 et approuve les éléments suivants :

- i) les renvois normalisés de l'UPOV pour le formulaire de demande de type de l'UPOV et le questionnaire technique type de l'UPOV, tels qu'ils figurent dans les annexes II et IV du document CAJ/60/5;
- ii) l'insertion d'une explication concernant les renvois normalisés dans la version révisée du document TGP/7 et dans une version révisée de la section 2/2 du document TGP/5;
- iii) la publication des renvois normalisés et des "formulaires vierges linéaires" (en format "Word") dans la zone accessible au public du site Web de l'UPOV, sur la base des annexes II et IV du document CAJ/60/5; et
- iv) la traduction des "formulaires vierges linéaires" dans d'autres langues, comme cela est indiqué dans le paragraphe 26 du document CAJ/60/5.

*31. Le CAJ accepte que la proposition n° 1 "Indication par les services de renvois normalisés au formulaire de demande type de l'UPOV et au questionnaire technique type de l'UPOV", telle qu'il l'a approuvée à sa soixantième session, soit transmise au Conseil pour adoption en octobre 2010.

Proposition n° 2 : Utilisation des renseignements fournis dans une version électronique du formulaire de demande type de l'UPOV et le questionnaire technique type de l'UPOV

*32. Le CAJ examine la proposition n° 2 "Utilisation des renseignements fournis dans une version électronique du formulaire de demande type de l'UPOV et le questionnaire technique type de l'UPOV", sur la base des paragraphes 36 et 37 du document CAJ/60/5.

33. La délégation de l'Australie fait part de son intérêt pour la proposition n° 2 "Utilisation des renseignements fournis dans une version électronique du formulaire de demande type de

l'UPOV et le questionnaire technique type de l'UPOV" et interprète l'invitation figurant dans le paragraphe 40.b)i) du document CAJ/60/5 comme demandant au Bureau de l'Union de diffuser une circulaire invitant les membres de l'Union à indiquer l'intérêt qu'ils portent à cette proposition.

34. La délégation de la République de Corée fait part de son intérêt pour la proposition n° 2 "Utilisation des renseignements fournis dans une version électronique du formulaire de demande type de l'UPOV et le questionnaire technique type de l'UPOV" et informe le CAJ que la République de Corée a déjà commencé à utiliser un formulaire de demande électronique. Elle note que 85% des demandes de droits d'obtenteur sont déposées par voie électronique. La délégation ne peut pas confirmer que son formulaire de demande électronique est identique au formulaire de demande type de l'UPOV. Elle propose d'effectuer un essai pilote en vue d'adapter son formulaire de dépôt électronique au formulaire type de l'UPOV et de faire rapport au CAJ sur ses conclusions.

35. La délégation des Pays-Bas fait part de son intérêt pour la proposition n° 2 "Utilisation des renseignements fournis dans une version électronique du formulaire de demande type de l'UPOV et le questionnaire technique type de l'UPOV" mais elle explique qu'elle aura besoin de plus de temps pour examiner avec ses spécialistes de l'informatique la faisabilité d'une telle approche. Elle fait sienne la proposition de diffuser une circulaire invitant les membres de l'Union à indiquer l'intérêt qu'ils portent à la proposition n° 2.

36. La délégation de l'Union européenne fait observer qu'il n'y a aucun conflit entre les propositions n^{os} 1 et 2 et fait sienne la proposition de diffuser une circulaire invitant les membres de l'Union à indiquer l'intérêt qu'ils portent à la proposition n° 2 "Utilisation des renseignements fournis dans une version électronique du formulaire de demande type de l'UPOV et le questionnaire technique type de l'UPOV".

*37. Le CAJ décide qu'une circulaire devra être adressée aux membres du CAJ, les invitant à manifester leur intérêt concernant la proposition n° 2 "Utilisation des renseignements fournis dans une version électronique du formulaire de demande type de l'UPOV et le questionnaire technique type de l'UPOV". Les réponses seront examinées par le CAJ à sa soixante et unième session, en mars 2010.

Base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales

*38. Le CAJ examine le document CAJ/60/6.

39. La délégation du Japon se déclare très favorable à la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales et à la coopération avec l'OMPI qui, selon elle, sera très utile dans la région de l'Asie de l'Est.

40. La délégation de l'Espagne soutient les travaux effectués sur la base de données sur les marques. Elle explique que l'expérience de l'Espagne en matière de marques révèle que la collaboration avec l'OMPI donnera des résultats très positifs. Elle est d'avis qu'il reste certes encore beaucoup à faire mais qu'il est sans aucun doute possible d'obtenir des résultats positifs.

41. La délégation de l'Union européenne se déclare elle aussi très favorable à l'initiative concernant une base de données sur les marques et estime que ce projet aidera à éviter des conflits entre l'enregistrement des dénominations et celui des marques. Elle s'offre à y

contribuer en fournissant des données pour ce système et ce d'autant plus que l'Union européenne aura ensuite accès à cette base de données. La délégation encourage un échange de données grâce auquel l'Union européenne pourra obtenir des données de cette base de données comme par exemple les marques de la classe 31 de la Classification de Nice, et les inclure dans sa propre base de données afin de faciliter la vérification des dénominations variétales.

42. Le représentant de l'ISF note la vague d'activités concernant les bases de données ainsi que les propositions très intéressantes qui ont été présentées et il félicite aussi bien l'UPOV que l'OMPI pour leurs excellentes idées que l'ISF fait siennes sans réserve. S'agissant du paragraphe 15.b) du document CAJ/60/6 concernant la proposition du TWC d'effectuer une analyse de l'utilisation des champs de la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales, il suggère que l'UPOV envisage de consulter tous les utilisateurs de la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales, y compris les déposants. Pour ce qui est d'une version Internet de cette base de données, il prend note que les déposants ont accès à l'UPOV-ROM en payant. Il demande que lui soit confirmé si tel sera le cas pour une version Internet de la base de données sur les variétés végétales et que lui soit dit quel en sera le coût projeté.

43. Le directeur technique précise que le but de l'analyse de l'"utilisation" des champs dans la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales n'est pas de se demander si les utilisateurs examinent ou non les données des divers champs mais plutôt de déterminer si ces données sont fournies dans les divers champs de la base de données UPOV-ROM, afin d'envisager la suppression des champs qui ne contiennent pas de données. Par ailleurs, pour ce qui est de l'accès à la version Internet de la base de données sur les variétés végétales, il note qu'il est extrêmement important que les obtenteurs puissent continuer d'y accéder. Il explique que le Bureau de l'Union élaborera des propositions spécifiques concernant l'accessibilité pour les obtenteurs et autres utilisateurs de la base de données, y compris, le cas échéant, les facteurs liés aux coûts.

44. La délégation des Pays-Bas estime que l'initiative concernant une base de données sur les marques est extrêmement utile car les services traitent souvent de problèmes concernant les marques. Elle demande si la base de données contiendra des informations sur la validité de la marque, les dates de dépôt, le renouvellement et l'expiration.

45. Le Secrétaire général explique que l'OMPI a déjà l'assise d'une base de données sur les marques dans les bases de données du système de Madrid, lequel comprend en effet deux de ces bases : la base de données Romarin qui est similaire à la base de données UPOV-ROM; et la base de données "Madrid Express" qui donne plus d'informations à jour sur les demandes que sur les enregistrements. Il signale que le registre international du système de Madrid contient plus de 500 000 enregistrements. Une caractéristique des travaux de l'OMPI a été d'introduire les "données sur le statut juridique" de telle sorte que l'utilisateur puisse trouver le statut de la marque dans les pays où l'enregistrement est valide. Il précise que l'intention est d'ajouter à cette base de données sur les enregistrements internationaux les collections nationales d'enregistrements de marques accompagnées de données sur leur statut juridique. Il est d'avis que la base de données ne sera utile que si sont disponibles des informations sur le statut juridique de l'enregistrement.

*46. Dans le cadre de l'accord UPOV-OMPI concernant la base de données de l'UPOV sur les variétés végétales, le CAJ prend note de la création par l'OMPI d'un poste d'administrateur de base de données (comme cela est indiqué dans le paragraphe 6 du document CAJ/60/6) attribué

à M. José Appave, commis d'administration principal, qui est présenté au CAJ, et note aussi que la procédure de sélection d'un concepteur de logiciels est en cours.

*47. Le CAJ note que le TC sera invité à examiner la proposition du TWC selon laquelle il serait prêt à effectuer une analyse de l'utilisation des champs dans la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales à sa quarante-sixième session, comme cela est indiqué dans le paragraphe 8 du document CAJ/60/6. Il est noté que "l'utilisation" des champs se rapporte à l'introduction de données dans ces champs par les fournisseurs de données.

*48. Le CAJ approuve l'implication continue du Bureau de l'Union dans les discussions préliminaires avec l'OMPI en ce qui concerne une base de données relatives aux marques, conformément à l'approche présentée dans les paragraphes 12 et 13 du document CAJ/60/6, et demande au Bureau de l'Union, le cas échéant, d'élaborer une proposition destinée à être examinée par le TC, le CAJ et le Comité consultatif.

*49. Le CAJ note que le Bureau de l'Union prévoit d'organiser une réunion avec les parties intéressées pour examiner la possibilité de développer une interface de recherche commune, comme cela est indiqué dans le paragraphe 14 du document CAJ/60/6.

Techniques moléculaires

*50. Le CAJ examine le document CAJ/60/7.

Directives de l'UPOV concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative (Directives BMT)

*51. Le CAJ examine le document BMT Guidelines (proj.15) "Directives de l'UPOV concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative" en parallèle avec le document CAJ/60/7. Il ne formule aucune observation sur le document.

*52. Le CAJ décide qu'un projet des Directives BMT sera établi en vue de son approbation par le TC et le CAJ en mars 2010 en prévision de l'adoption des Directives BMT par le Conseil en 2010.

Propositions en ce qui concerne l'application des techniques biochimiques et moléculaires à l'examen DHS soumises à l'examen du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT

*53. Le CAJ note que le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT :

"a) a conclu que la proposition figurant en annexe au document BMT-RG/Apr09/2 'Proposal: System for combining phenotypic and molecular distances in the management of variety collections', qui prend en compte les éclaircissements apportés dans le document BMT-RG/Apr09/3, paragraphes 7 et 8 (annexe III du présent document), lorsque utilisée pour la gestion de collections des variétés, était acceptable selon les termes de la Convention de l'UPOV et ne nuirait pas à l'efficacité de la protection offerte par le système de l'UPOV;

"b) a décidé que la proposition figurant en annexe au document BMT-RG/Apr09/2 (annexe III du présent document) constituait un modèle susceptible d'être appliqué à d'autres

espèces pour autant que les éléments de la proposition soient également applicables. À cet égard, le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT a relevé par exemple que la proposition figurant en annexe au document BMT-RG/Apr09/2 (annexe III du présent document) ne s'appliquait qu'aux lignées parentales du maïs et ne s'étendait pas à d'autres types de maïs. Le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT a conclu qu'il était important de déterminer au cas par cas si le modèle serait applicable; et

“c) a noté que certains des éléments de la proposition figurant dans l'annexe au document BMT-RG/Apr09/2 (annexe III du présent document) étaient semblables à la méthode décrite dans l'option 2 ‘Étalonnage de seuils concernant les caractères moléculaires par rapport à l'écart minimal prévu pour les caractères traditionnels’, comme indiqué dans les documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add. Mais, le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT a conclu qu'il ne serait pas approprié de classer la proposition sous l'option 2 et a décidé qu'elle devrait être intitulée ‘Système permettant la combinaison de distances phénotypiques et moléculaires pour gérer des collections de variétés’”.

*54. Le CAJ a approuvé les recommandations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT, comme cela est indiqué ci-dessus.

*55. Le CAJ note que le TC, à sa quarante-sixième session, sera invité à exprimer son avis sur les recommandations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 22 du document CAJ/60/7, conjointement avec l'avis du CAJ.

Révision des documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add.

*56. Le CAJ prend note du calendrier prévu pour la révision des documents TC/38/14-CAJ/45/5 “Sous-groupe *ad hoc* d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires (“Groupe de réflexion sur les travaux du BMT”)” et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add. “Recommandations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT et avis du Comité technique et du Comité administratif et juridique en ce qui concerne les techniques moléculaires”, tel qu'il figure dans le paragraphe 27 du document CAJ/60/7.

*57. Le CAJ convient d'élaborer un premier projet de la version révisée des documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add. en vue de son examen par le TC à sa quarante-sixième session et par le CAJ à sa soixante et unième session, deux réunions prévues pour mars 2010. Dans cette perspective, un document pourrait être présenté au Conseil en octobre 2010 pour adoption, parallèlement aux Directives BMT.

Questions se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur

*58. Le CAJ examine le document CAJ/60/8.

59. La délégation des Pays-Bas fait part de son soutien pour l'élaboration d'un document d'orientation sur les questions se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur. En ce qui concerne la définition d'obtenteur, la délégation fait sienne l'inclusion d'orientations sur les questions se posant lorsque le droit d'obtenteur a été octroyé à la personne qui n'est pas habilitée à le détenir.

60. La délégation du Brésil se déclare favorable à l'élaboration d'un document d'orientation sur les questions se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur et fait sienne l'intervention de la délégation des Pays-Bas. Elle propose l'inclusion de deux questions additionnelles : l'une portant sur les aspects particuliers à prendre en considération dans le cas d'un système d'examen par l'obtenteur s'agissant des informations fournies par celui-ci, et l'autre portant sur les différences entre l'Acte de 1978 et l'Acte de 1991 en ce qui concerne les dispositions sur la nullité et la déchéance. À cet égard, la délégation fait référence à quelques affaires juridiques au Brésil attribuables au fait que la législation brésilienne contenait des dispositions de l'Acte de 1991 alors que le Brésil est lié par l'Acte de 1978. Par exemple, s'agissant de la disposition que renferme l'article 22.1)a) de l'Acte de 1991, la délégation note que l'Acte de 1978 ne contient aucune disposition correspondante.

61. La délégation de l'Union européenne fait part de son soutien pour l'élaboration d'un document "ouvert" sur les questions se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur afin d'y inclure d'autres questions que celles contenues dans le document CAJ/60/8.

62. La délégation de la Nouvelle-Zélande se déclare favorable à l'élaboration d'un document concernant les questions se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur, source importante d'informations en provenance des services compétents. Elle se félicite en particulier du partage d'expériences et de la fourniture d'orientations sur le niveau des preuves qu'une partie qui dépose une objection est tenue de présenter au service compétent.

63. La présidente fait observer que l'idée de l'élaboration d'un document ouvert recueille l'assentiment du comité et elle propose l'inclusion des dispositions de l'article 10 de l'Acte de 1978. Elle note que cette inclusion revêt une importance particulière pour les membres de l'Union liés par l'Acte de 1978.

64. La délégation du Japon se déclare favorable à l'élaboration d'un document concernant les questions se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur. Elle signale que le mot "peut" dans l'article 22.1)a) de l'Acte de 1991 "[C]haque Partie contractante peut déchoir l'obtenteur du droit qu'elle lui a octroyé s'il est avéré que les conditions fixées aux articles 8 et 9 ne sont plus effectivement remplies" a été remplacé par le mot "doit" dans l'article 49 de la loi japonaise sur les semences et la protection des variétés végétales.

65. Le secrétaire général adjoint note l'intérêt porté par plusieurs délégations à l'élaboration d'un document concernant les questions se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur et fait observer qu'il pourrait être un "inventaire" de questions possibles à inclure en fonction de l'expérience des services compétents. Il suggère que le CAJ-AG se livre à un premier échange de vues sur la structure et le contenu possibles d'un tel document et que, par la suite, une circulaire soit envoyée aux membres de l'Union les invitant à donner des exemples.

*66. Le CAJ se déclare favorable à l'élaboration d'un document concernant les questions se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur. Il convient que le Bureau de l'Union devra diffuser une circulaire invitant les membres de l'Union à fournir des exemples de questions pouvant relever du document. Dans l'intervalle, le CAJ-AG devra être invité à procéder à un premier échange de vues sur la structure et le contenu éventuels d'un tel document à sa quatrième session. Un rapport concernant les réponses à la circulaire et l'examen effectué par le CAJ-AG sera présenté au CAJ à sa soixante et unième session en mars 2010, afin de déterminer la meilleure façon de procéder pour l'élaboration d'un document.

Logiciels échangeables

*67. Le CAJ a examiné les documents CAJ/60/9 et UPOV/INF/Software Draft 2 “Logiciels échangeables” et le rapport verbal présenté par le président du TC.

*68. Le CAJ note que le document UPOV/INF/Software Draft 2 “Logiciels échangeables” pourra être modifié de façon à prendre en considération de nouvelles catégories, le cas échéant.

*69. Le CAJ note aussi que, sous réserve de l’approbation du TC et du CAJ, le document UPOV/INF/Software sera soumis au Conseil pour adoption et révisé compte tenu des faits nouveaux les plus récents concernant les logiciels échangeables (voir la section 2 “Procédure à suivre pour inclure des logiciels” du document UPOV/INF/Software Draft 2).

Programme de la soixante et unième session

*70. Le CAJ adopte le programme ci-après pour sa soixante et unième session, qui se tiendra à Genève le 25 mars 2010, et prévoit qu’une journée entière sera nécessaire pour couvrir le programme :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapport verbal sur les éléments nouveaux au sein du Comité technique
4. Documents TGP
 - a) TGP/7/2 “Élaboration des principes directeurs d’examen” (révision)
 - b) TGP/8/1 “Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité”
 - c) TGP/14/1 “Glossaire des termes [techniques, botaniques et statistiques] utilisés dans les documents de l’UPOV”
5. Élaboration de matériels d’information sur la Convention UPOV
 - a) Rapport sur les travaux du CAJ-AG à sa quatrième session
 - b) Rapport concernant les matériels d’information examinés par correspondance (UPOV/INF/15)
 - c) Matériels d’information pour examen à la soixante et unième session
 - d) Nouvelles propositions concernant les matériels d’information
6. Dénominations variétales
7. Systèmes de dépôt électronique des données
8. Base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales

9. Techniques moléculaires :
 - a) Directives de l'UPOV concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative (Directives BMT)
 - b) révision des documents TC/38/14-CAJ/45/5 "Sous-groupe Ad Hoc d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires ("Groupe de réflexion sur les travaux du BMT")" et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add. "Recommandations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT et avis du Comité technique et du Comité administratif et juridique en ce qui concerne les techniques moléculaires"
10. Questions se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur
11. Logiciels échangeables
12. Programme de la soixante-deuxième session
13. Adoption du compte rendu des conclusions (selon le temps disponible)
14. Clôture de la session

71. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[L'annexe suit]

ANNEXE / ANNEX / ANLAGE / ANEXO

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /
TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des membres /
in the alphabetical order of the names in French of the members /
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Mitglieder /
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SÜDAFRIKA / SUDÁFRICA

Noluthando NETNOU-NKOANA (Mrs.), Registrar: Plant Breeders' Rights Act, Directorate:
Genetic Resources, Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, Private Bag X973,
0001 Pretoria

(tel.: +27 12 319 6183 fax: +27 12 319 6385 e-mail: noluthandon@nda.agric.za)

Hendrik J.B. BEUKES, Legal Advisor, Department of Agriculture, Private Bag X250, 0001
Pretoria

(tel.: +27 12 319 6807 fax: +27 12 319 6611 e-mail: barryb@nda.agric.za)

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Michael KÖLLER, Justiziar, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, 30627 Hannover
(tel.: +49 511 9566 5624 fax: +49 511 9566 9600 e-mail:

michael.koeller@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

Marcelo Daniel LABARTA, Director de Registro de Variedades, Instituto Nacional de
Semillas (INASE), Av. Paseo Colón 922, 3 piso, of. 347, 1063 Buenos Aires

(tel.: +54 11 4349 2445 fax: +54 11 4349 2444 e-mail: mlabarta@inase.gov.ar)

Carmen Amelia M. GIANNI (Sra.), Coordinadora del Area de Propiedad Intelectual, Instituto
Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 308/310, 1063 Buenos Aires

(tel.: +54 11 4349 2398 fax: +54 11 4349 2421 e-mail: mlvillamayor@inase.gov.ar)

María Laura VILLAMAYOR (Srta.), Abogada, Dirección de Asuntos Jurídicos, Instituto
Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 309, 1063 Buenos Aires

(tel.: +54 11 4349 2421 fax: +54 11 4349 2421 e-mail: mlvillamayor@inase.gov.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Doug WATERHOUSE, Chief, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, P.O. Box 200,
Woden ACT 2606

(tel.: +61 2 6283 7981 fax: +61 2 6283 7999 e-mail: doug.waterhouse@ipaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH / AUSTRIA

Heinz-Peter ZACH, Leiter des Referates III/9c für Saatgut und Sortenwesen,
Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft, Umwelt und Wasserwirtschaft, Stubenring
12, A-1010 Wien
(tel.: +43 1 711 002795 fax: +43 1 513 8722 e-mail: heinz-peter.zach@bmlfuw.gv.at)

BÉLARUS / BELARUS / BELARUS / BELARÚS

Zakhar NAUMOV, First Secretary, Permanent Mission, 15, avenue de la Paix, 1211 Geneva,
Switzerland
(tel.: +41 22 748 2450 fax : +41 22 748 2451 e-mail: mission.belarus@ties.itu.int)

BELGIQUE / BELGIUM / BELGIEN / BÉLGICA

Camille VANSLEMBROUCK (Madame), Responsable droits d'obteneurs et brevets, Office
de la propriété intellectuelle, North Gate III, 16, Boulevard du Roi Albert II, B-1000
Bruxelles
(tel.: +32 2 2778275 fax: +32 2 2775262 e-mail: camille.vanslembrouck@economie.fgov.be)

BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE) / BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF) /
BOLIVIEN (PLURINATIONALER STAAT) / BOLIVIA (ESTADO PLURINACIONAL DE)

Sergio Rider ANDRADE CÁCERES, Director Nacional de Semillas, Instituto Nacional de
Innovación Agropecuaria y Forestal (INIAF), Avenida 6 de agosto, Nro. 2170, Edificio Hoy,
Mezanine, 4793 La Paz
(tel.: +591 2 2441153 fax: +591 2 2113629 e-mail: rider.andrade@iniaf.gov.bo)

Freddy CABALLERO LEDEZMA, Responsable: Unidad de Fiscalización y Registros,
Fiscalización y Registros de Semillas, Instituto Nacional de Innovación Agropecuaria y
Forestal (INIAF), Avenida 6 de agosto, Nro. 2170, Edificio Hoy - Mezanine, 4793 La Paz
(tel.: +591 2 2441153 fax: +591 2 2113629 e-mail: freddy.caballero@iniaf.gov.bo)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Daniela DE MORAES AVIANI (Mrs.), Coordinator, National Plant Variety Protection
Service (SNPC), Ministry of Agriculture, Livestock and Supply, Esplanada dos Ministérios,
Bloco 'D', Anexo A, Sala 249, Brasilia , D.F.70043-900
(tel.: +55 61 3218 2549 fax: +55 61 3224 2842 e-mail: daniela.aviani@agricultura.gov.br)

BULGARIE / BULGARIA / BULGARIEN / BULGARIA

Pavla NIKOLOVA (Mrs.), Junior Expert, "National variety list and IT Management"
Department, Executive Agency of Variety Testing, Field Inspection and Seed Control
(IASAS), 125, Tzarigradsko shosse blvd, Block 1, BG-1113 Sofia
(tel.: +359 28 700375 fax: +359 28 706517 e-mail: p_nikolova@iasas.government.bg)

CANADA / KANADA / CANADÁ

Sandy MARSHALL (Ms.), Senior Policy Specialist, Plant Breeders' Rights Office, Canadian
Food Inspection Agency (CFIA), 59 Camelot Drive, Ottawa Ontario K1A 0Y9
(tel.: +1 613 221 7525 fax: +1 613 228 4552 e-mail: sandy.marshall@inspection.gc.ca)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

YU Jianya, Director General, Office for Protection of New Varieties of Plants, State Forestry Administration, 18 Hepingli East Street, 100714 Beijing
(tel.: +86 10 84238705 fax: +86 10 8423 8710 e-mail: yujianya@cnpvp.net)

ZHENG Yongqi, Research Professor, Forestry Institute, Chinese Academy of Forestry, Xiangshan Rd, Haidian district, Beijing 10091
(tel.: +86 10 6288 8565 fax: +86 10 6287 2015 e-mail: zhengyq@caf.ac.cn)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Directora Técnica de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Calle 37, # 8-43, Ed. Colgas, Of 409, Bogotá D.C.
(tel.: +57 1 232 8643 fax: +57 1 232 4697 e-mail: ana.diaz@ica.gov.co)

COSTA RICA / COSTA RICA / COSTA RICA / COSTA RICA

Carlos GARBANZO, Ministro consejero Misión Permanente, 11, rue Butini, 1202 Ginebra, Suiza
(tel.: +41 22 731 2587 fax: +41 22 731 2060 e-mail: mission.costa-rica@ties.itu.int)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Birgitte LUND (Mrs.), Scientific Adviser, Danish Plant Directorate, Ministry of Agriculture, Skovbrynet 20, DK-2800 Kgs. Lyngby
(tel.: +45 4526 3760 fax: +45 4526 3610 e-mail: blu@pdir.dk)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Luis SALAICES, Jefe de Área del Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y Marino (MARM), Calle Alfonso XII, No. 62, 2a Planta, 28014 Madrid
(tel.: +34 91 3476712 fax: +34 91 3476703 e-mail: luis.salaices@mapa.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Renata TSATURJAN (Ms.), Chief Specialist, Plant Production Bureau, Ministry of Agriculture, 39/41 Lai Street, 15056 Tallinn
(tel.: +372 625 6507 fax: +372 625 6200 e-mail: renata.tsaturjan@agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / VEREINIGTE
STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Intellectual Property Policy and Enforcement, U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), Madison Building, West Wing, 600 Dulany Street, MDW 10A60, Alexandria VA 22314
(tel.: +1 571 272 8047 fax: +1 571 273 0085 e-mail: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

Karin FERRITER (Ms.), Patent Attorney, U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), P.O. Box 1450, Alexandria VA 22313-1450
(tel.: +1 571 272 9300 fax: +1 571 273 0085 e-mail: karin.ferriter@uspto.gov)

Paul M. ZANKOWSKI, Commissioner, Plant Variety Protection Office, USDA National Agricultural Library (NAL), 10301, Baltimore Ave., Beltsville MD 20705
(tel.: +1 301 504 5518 fax: +1 301 504 5291 e-mail: paul.zankowski@ams.usda.gov)

FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION / RUSSISCHE FÖDERATION /
FEDERACIÓN DE RUSIA

Valery V. SHMAL, Chairman, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, The Federal Agency of Agriculture, Orlikov per., 1/11, 107139 Moscow
(tel.: +7 495 607 8626 fax: +7 495 411 8366 e-mail: gossort@gossort.com)

Yuri A. ROGOVSKIY, Deputy Chairman, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Orlikov per., 1/11, 107139 Moscow
(tel.: +7 495 607 6827 fax: +7 495 411 8366 e-mail: gossort@gossort.com)

Antonina TRETINNIKOVA (Ms.), Expert, Methodology Department, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Orlikov per., 1/11, 107139 Moscow
(tel.: +7 495 607 6827 fax: +7 495 411 8366 e-mail: gossort@gossort.com)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Tapio LAHTI, Senior Officer, Finnish Food Safety Authority (EVIRA), Mustialankatu 3, 00790 Helsinki
(tel.: +358 400 640 881 fax: +358 20 77 25195 e-mail: tapio.lahti@evira.fi)

FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Robert TESSIER, Adjoint au Sous-Directeur de la Qualité et de la protection des végétaux, DGAL, 251 rue de Vaugirard, F-75732 Paris 15 SP
(tel.: +33 1 49555030 fax: +33 1 49554959 e-mail: robert.tessier@agriculture.gouv.fr)

Nicole BUSTIN (Mlle), Secrétaire général, Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), Ministère de l'agriculture et de la pêche, 11, rue Jean Nicot, F-75007 Paris
(tel.: +33 1 4275 9314 fax: +33 1 4275 9425 e-mail: nicole.bustin@geves.fr)

Joël GUIARD, Directeur adjoint, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Rue Georges Morel, BP 90024, F-49071 Beaucouzé Cedex
(tel.: +33 241 228637 fax: +33 241 228601 e-mail: joel.guiard@geves.fr)

Muriel LIGHTBOURNE (Mme), Responsable juridique, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), rue Georges Morel, F-49071 Beaucouzé Cedex
(tel.: +33 2 41 22 85 96 fax: +33 2 41 22 86 01 e-mail: muriel.lightbourne@geves.fr)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Márta POSTEINER-TOLDI (Mrs.), Vice-President, Hungarian Patent Office, Garibaldi u. 2, 1054 Budapest
(tel.: +36 1 311 4841 fax: +36 1 302 3822 e-mail: marta.posteinerne@hpo.hu)

Ágnes Gyözöné SZENCI (Mrs.), Senior Chief Advisor, Agricultural Department, Ministry of Agriculture and Rural Development, Kossuth Tér. 11, 1055 Budapest, Pf. 1
(tel.: +36 1 301 4308 fax: +36 1 301 4813 e-mail: gyozone.szenci@fvm.gov.hu)

Kinga UDWARDY-NAGY (Miss), Legal Officer, Hungarian Patent Office, Garibaldi u. 2, 1054 Budapest
(tel.: +36 1 474 5710 fax: +36 1 331 6596 e-mail: kinga.udvardy@hpo.hu)

ISRAËL / ISRAEL / ISRAEL / ISRAEL

Moshe GOREN, Chairman, Plant Breeders Rights' Council, Ministry of Agriculture and Rural Development, P.O. Box 30, Beit-Dagan 50250
(tel.: +972 3 9485415 fax: +972 3 9485839 e-mail: mosheg@moag.gov.il)

Michal GOLDMAN (Mrs.), Registrar, Plant Breeder's Rights Council, Ministry of Agriculture, P.O. Box 30, Beit-Dagan 50250
(tel.: +972 3 9485902 fax: +972 3 9485839 e-mail: michalg@moag.gov.il)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Yasuhiro KAWAI, Director, Intellectual Property Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries of Japan (MAFF), 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950
(tel.: +81 3 6744 2118 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: yasuhiro_kawai@nm.maff.go.jp)

Tsukasa KAWAKAMI, Deputy Director, Intellectual Property Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950
(tel.: +81 3 6744 2118 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: tsukasa_kawakami@nm.maff.go.jp)

Machiko NAITO (Ms.), Program Manager, Japan International Cooperation Center (JICA), East Asia Plant Variety Protection Forum Operation Office of Japan, Nittochi Nishi Shinjuku Building 19th Floor, 6-10-1 Nishi-Shinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo 160-0023
(tel.: +81 3 5322 2775 fax: +81 3 5322 1687 e-mail: naito.machiko@jice.org)

Makoto SHIMOYAMA, Deputy Director (Legal Charge), Intellectual Property Division, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950
(tel.: +81 3 3502 8111 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: makoto_shimoyama@nm.maff.go.jp)

KENYA / KENIA / KENYA

John C. KEDERA, Managing Director, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Oloolua Ridge, P.O. Box 49592, Karen, Nairobi
(tel.: +254 20 3536171 fax: +254 20 882265 e-mail: director@kephis.org)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Enriqueta MOLINA MACÍAS (Srta.), Directora Nacional, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA), Av. Presidente Juárez, 13, Col. El Cortijo, Tlalnepantla, Estado de México 54000
(tel.: +52 55 3622 0667 fax: +52 55 3622 0670 e-mail: enriqueta.molina@sagarpa.gob.mx)

NORVÈGE / NORWAY / NORWEGEN / NORUEGA

Tor Erik JØRGENSEN, Head of Section, Norwegian Food Safety Authority, P.O. Box 383, 2381 Brumunddal
(tel.: +47 6494 4393 fax: +47 6494 4411 e-mail: tor.erik.jorgensen@mattilsynet.no)

Teshome HUNDUMA MULESA, Program Coordinator, The Development Fund, Grensen 9B, 0159 Oslo
(tel.: +47 2310 9588 fax: +47 2310 9601 e-mail: teshome@utviklingsfondet.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher J. BARNABY, Assistant Commissioner of Plant Variety Rights / Examiner, Plant Variety Rights Office (PVRO), Private Bag 4714, Christchurch 8140
(tel.: +64 3 9626206 fax: +64 3 9626202 e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

PANAMA / PANAMA / PANAMÁ

Julio CORONADO, Jefe de Sistemas de Información, Ministerio de Comercio e Industrias
Dirección General des Registro de la Propiedad Industrial, Avenida Ricardo J. Alfaro
Edificio, Edison Plaza, 2do. Piso, Ciudad de Panamá
(tel.: +507 560 0620 fax: +507 6615 6198 e-mail: jcoronado@mici.gob.pa)

Rafael Ernesto MONTERREY GONZÁLEZ, Jefe de Variedades Vegetales, Departamento
Variedad Vegetal, Dirección de Propiedad Industrial, Ministerio de Comercio e Industrias,
Avenida Ricardo J. Alfaro, Edificio Edisson Plaza, 2 Piso, 0815-01119 Ciudad de Panamá
(tel.: +507 560 0600 fax: +507 560 0741 e-mail: rmonterrey@mici.gob.pa)

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY

Pastor ARIAS PASTORE, Director de la Dirección de Semillas del SENAVE, At.: Dirección
de Semillas, Sr. Ramón Marco Aurelio Bonzi Diaz, Presidente, Servicio Nacional de Calidad
y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Humaitá No. 145, entre Independencia Nacional
y Nuestra, Señora de la Asunción, Asunción
(tel.: + +595 21 582201 e-mail: ariaspastor@hotmail.com)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Marien VALSTAR, Officer, Plant Propagation Material, Ministry of Agriculture, Nature and
Food Quality, P.O. Box 20401, NL-2500 EK Den Haag
(tel.: +31 70 378 5776 fax: +31 70 378 6156 e-mail: m.valstar@minlnv.nl)

Krieno Adriaan FIKKERT, Secretary to the Plant Variety Board (Raad voor Plantenrassen),
Postbus 40, NL-2370 AA Roelofarendsveen
(tel.: +31 71 3326310 fax: +31 71 3326363 e-mail: k.fikkert@naktuinbouw.nl)

Richtje Anna ZIJLSTRA (Ms.), Legislative Lawyer, Ministry of Agriculture, Nature and
Food Quality, P.O. Box 20401, NL-2500 EK Den Haag
(tel.: +31 70 3784410 fax: +31 70 3786127 e-mail: r.a.zijlstra@minlnv.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Edward S. GACEK, Director General, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), 63-
022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558 e-mail: e.gacek@coboru.pl)

Julia BORYS (Ms.), Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing
(COBORU), 63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558 e-mail: j.borys@coboru.pl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA /
REPÚBLICA DE COREA

CHO Il-Ho, Director, Plant Variety Protection Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Ministry of Food, Agriculture, Forestry and Fisheries (MFAFF), Jungangno 328 (433 Anyang 6-Dong), Manan-gu, Anyang-Si, Gyeonggi-do 430-016
(tel.: +82 31 467 0150 fax: +82 31 467 0116 e-mail: choilho@seed.go.kr)

CHOI Keun-Jin, Senior Examiner, Variety Testing Division, Korean Seed and Variety Service (KSVS), Ministry of Food, Agriculture, Forestry and Fisheries (MFAFF), 233-1 Mangpodong Yongtonggu, Suwon, Gyeonggido 443-400
(tel.: +82 31 204 8772 fax: +82 31 203 7431 e-mail: kjchoi@seed.go.kr)

YANG Mi-Hee (Mrs.), Examiner, Senior Researcher, Plant Variety Protection Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Ministry of Food, Agriculture, Forestry and Fisheries (MFAFF), Jungang-ro 328, Manan-gu, Anyang-si, Gyeonggi-do, Kyunggi-do 430-016
(tel.: +82 31 467 0174 fax: +82 31 467 0116 e-mail: mh730@seed.go.kr)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / DOMINICAN REPUBLIC / DOMINIKANISCHE
REPUBLIK / REPÚBLICA DOMINICANA

Sra. Magaly BELLO DE KEMPER (Sra.), Ministro Consejero, Misión Permanente, 63, rue de Lausanne, CH-1202 Ginebra, Suiza
(tel.: +41 22 715 3910 fax: +41 22 741 0590 e-mail: mission.repdom@rep-dominicana.ch)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU /
REPÚBLICA DE MOLDOVA

Ala GUŞAN (Mrs.), Deputy Head, Inventions, Plant Varieties and Utility Models Department, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), 24/1 Andrei Doga str., MD-2024 Chisinau
(tel.: +373 22 400582 fax: +373 22 440119 e-mail: office@agepi.md)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK /
REPÚBLICA CHECA

Ivan BRANZOVSKY, Chief Specialist, Plant Commodities Department, Ministry of Agriculture, Tesnov 17, 11705 Praha 1
(tel.: +420 221 812 693 fax: +420 221 812951 e-mail: ivan.branzovsky@mze.cz)

Daniel JUREČKA, Director, Plant Production Section, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Hroznová 2, 656 06 Brno
(tel.: +420 543 548 210 fax: +420 543 217 649 e-mail: daniel.jurecka@ukzuz.cz)

Martin PRUDEL, Head, Special Crops Unit, Plant Commodities Department, Ministry of Agriculture, Tesnov 17, 117 05 Prague
(tel.: +420 221 813046 fax: +420 221 812951 e-mail: martin.prudel@mze.cz)

Radmila SAFARIKOVA (Mrs.), Head of Division, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), National Plant Variety Office, Hroznová 2, 656 06 Brno
(tel.: +420 543 548 221 fax: +420 543 212 440 e-mail: radmila.safarikova@ukzuz.cz)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO UNIDO

Elspeth NICOL (Mrs.), Policy Team, Plant Variety Rights Office, The Food and Environment Research Agency (FERA), Whitehouse Lane, Huntingdon Road, CB3 0LF Cambridge
(tel.: +44 1223 342322 fax: + 44 1223 342386 e-mail: elspeth.nicol@fera.gsi.gov.uk)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Mrs.), National Coordinator, Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Akademická 4, SK-949 01 Nitra
(tel.: +421 37 655 1080 fax: +421 37 652 3086 e-mail: bronislava.batorova@uksup.sk)

SUÈDE / SWEDEN / SCHWEDEN / SUECIA

Eva DAHLBERG (Ms.), Senior Administrative Officer, Crop Production Division, Swedish Board of Agriculture, S-551 82 Jönköping
(tel.: +46 36 155176 fax: +46 36 710517 e-mail: eva.dahlberg@jordbruksverket.se)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Manuela BRAND (Frau), Leiterin, Büro für Sortenschutz, Fachbereich Zertifizierung, Pflanzen- und Sortenschutz, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Bern
(tel.: +41 31 322 2524 fax: +41 31 322 2634 e-mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

Eva TSCHARLAND (Frau), Juristin, Direktionsbereich Landwirtschaftliche Produktionsmittel, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Bern
(tel.: +41 31 322 2594 fax: +41 31 323 2634 e-mail: eva.tscharland@blw.admin.ch)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Tarek CHIBOUB, Directeur de l'homologation et du contrôle de la qualité, Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles, Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis
(tel.: +216 71 800419 fax: +216 71 784419 e-mail: tarechib@yahoo.fr)

TURQUIE / TURKEY / TÜRKEI / TURQUÍA

Bahattin BOZKURT, Deputy Director General, General Directorate of Agricultural Production and Development, Eskisehir Yolu 9, km, Lodumlu, Ankara
(tel.: +90 312 2866953 fax: +90 312 286442 e-mail: bozkurtb53@hotmail.com)

Kamil YILMAZ, Director, Variety Registration and Seed Certification Centre, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, P.O. Box 30, 06172 Yenimahalle - Ankara
(tel.: +90 312 315 4605 fax: +90 312 315 0901 e-mail: kyilmaz@tagem.gov.tr)

UKRAINE / UKRAINE / UCRANIA

Valeriy KHADZHIMATOV, Chairman, State Service of Right Protection for Plant Varieties, Ministry of Agrarian Policy of Ukraine, 15, Henerala Rodimtseva vul., 03041 Kyiv
(tel.: 380 44 5278187 fax: +380 44 257 9963 e-mail: sops@sops.gov.ua)

Olena RUTSKA (Mrs.), Junior Scientific Officer, International Cooperation Department, Ukrainian Institute for Plant Variety Examination, 15, Henerala Rodimtseva Str., Kyiv
(tel.: +38 044 527 81 87 fax: +380 044 5278187 e-mail: rutska@sops.gov.ua)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / EUROPÄISCHE UNION /
UNIÓN EUROPEA

Jacques GENNATAS, Conseiller du Directeur Général Adjoint, Direction Générale Santé et Consommateurs, Commission européenne, 101 rue Froissart, Office: F 101 09/38, 1040 Bruxelles
(tel.: +32 2 295 9713 fax: +32 2 297 9510 e-mail: jacques.gennatas@ec.europa.eu)

Martin EKVAD, Head of Legal Affairs, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02
(tel.: +33 2 4125 6415 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: ekvad@cpvo.europa.eu)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

ALGÉRIE / ALGERIA / ALGERIEN / ARGELIA

Nadia HADJERES (Mlle), Directeur de la protection des végétaux et des contrôles techniques, Ministère de l'agriculture et du développement rural, 12, Blvd. Colonel Amirouche, Alger
(tel.: +213 21 732161 fax: +213 21 24429349 e-mail: nhadjeres@yahoo.fr)

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Salah Ahmed MOAWED, Head, Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), P.O.Box 147, 8 Gamaa Street, Giza, 12211 Cairo
(tel.: +202 35720839 fax: +202 35725998 e-mail: casc@casc.gov.com)

Samy SALLAM, Director, Breeders Rights Directorate, 8, Elgamaa St., P.O. Box 147, Rabei El Geizy, 12211 Giza
(tel.: +202 3 5720839 fax: +202 3 5725998 e-mail: samyeldeeb@casc-eg.com)

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA /
VEREINIGTE REPUBLIK TANSANIA / REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Patrick NGWEDIAGI, Registrar, Plant Breeders' Rights Office, Ministry of Agriculture, Food Security and Cooperatives, P.O. Box 9192, Dar es Salaam
(tel.: +255 22 2861404 fax: +255 22 286 1403 e-mail: ngwedi@yahoo.com)

Audax Peter RUTABANZIBWA, Head, Legal Services, Ministry of Agriculture, Food Security and Cooperatives, P.O. Box 9192, Dar es Salaam
(tel.: +255 22 2862199 fax: +255 22 286077 e-mail: audax.rutabanzibwa@kilimo.go.tz)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS /
ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

SEED ASSOCIATION OF THE AMERICAS (SAA)

Miguel RAPELA, Director, Intellectual Property Committee, Reconquista 661, 1er Piso,
C1003ABM, Buenos Aires, Argentina
(tel.: +54 11 45160070 e-mail: miguel.rapela@asa.org.ar)

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS HORTICOLES (AIPH) /
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF HORTICULTURAL PRODUCERS (AIPH) /
INTERNATIONALER VERBAND DES ERWERBSGARTENBAUES (AIPH) /
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE PRODUCTORES HORTÍCOLAS (AIPH)

Jacques LANGESLAG, Secretary-General, International Association of Horticultural
Producers (AIPH), P.O. Box 280, 2700 AG Zoetermeer, Netherlands
(tel.: +31 79 3470707 fax: +31 79 3470405 e-mail: sg@aiph.org)

Mia HOPPERUS BUMA (Mrs.), Secretary, Committee for Novelty Protection, International
Association of Horticultural Producers (AIPH), P.O. Box 280, 2700 AG Zoetermeer,
Netherlands
(tel.: +31 79 3470707 fax: +31 174 634807 e-mail: info@miabuma.nl)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES
ORNEMENTALES ET FRUITIÈRES DE REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) /
INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED
ORNAMENTAL AND FRUIT VARIETIES (CIOPORA) / INTERNATIONALE
GEMEINSCHAFT DER ZÜCHTER VEGETATIV VERMEHRBARER ZIER- UND
OBSTPFLANZEN (CIOPORA) / COMUNIDAD INTERNACIONAL DE OBTENTORES
DE PLANTAS ORNAMENTALES Y FRUTALES DE REPRODUCCIÓN ASEXUADA
(CIOPORA)

Edgar KRIEGER, Secretary General, International Community of Breeders of Asexually
Reproduced Ornamental and Fruit-Tree Varieties (CIOPORA), Postfach 13 05 06, 20105
Hamburg, Germany
(tel.: +49 40 555 63702 fax: +49 40 555 63703 e-mail: edgar.krieger@ciopora.org)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Marcel BRUINS, Secretary General, International Seed Federation (ISF), 7, chemin du
Reposoir, 1260 Nyon, Switzerland
(tel.: +41 22 365 4420 fax: +41 22 365 4421 e-mail: isf@worldseed.org)

Stevan MADJARAC, Plant Variety Protection Manager, Law Team, Monsanto Company,
800 N. Lindbergh Blvd, Mail Zone E1NA, St. Louis, MO 63167, United States of America
(tel.: +1 314 6949676 fax: +1 314 6945311 e-mail: stevan.madjarac@monsanto.com)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Michael ROTH, Associate General Counsel, Monsanto Associate General Counsel,
Monsanto, 800 N. Lindbergh Blvd, St. Louis, MO 63167, United States of America.
(tel.: +1 314 694 1588 fax: +1 314 210 1832 e-mail: mjroth@monsanto.com)

EUROPEAN SEED ASSOCIATION (ESA)

Garlich VON ESSEN, Secretary General, European Seed Association (ESA), 23, rue du Luxembourg, 1000 Brussels, Belgium
(tel.: +32 2 743 2860 fax: +32 2 743 2869 e-mail: yonessen@euroseeds.org)

Szonja CSÖRGÖ (Mrs), European Seed Association (ESA), 23, rue Luxembourg, 1000 Brussels, Belgium
(tel.: +32 2 743 2860 fax: +32 2 743 2869 e-mail: szonjacsorgo@euroseeds.org)

IV. BUREAU DE L'OMPI / OFFICE OF WIPO /
BÜRO DER WIPO / OFICINA DE LA OMPI

José APPAVE, Senior Data Administration Clerk, Data Analysis and Administration Unit, Global Database Section, Global Information Service, World Intellectual Property Organization

V. BUREAU / OFFICER / VORSITZ / OFICINA

Carmen Amelia M. GIANNI (Mrs.), Chair

VI. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV /
BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Francis GURRY, Secretary-General
Rolf JÖRDENS, Vice Secretary-General
Peter BUTTON, Technical Director
Raimundo LAVIGNOLLE, Senior Counsellor
Makoto TABATA, Senior Counsellor
Yolanda HUERTA (Mrs.), Senior Legal Officer
Minwook KIM, Intern

[Fin de l'annexe et du document/
End of Annex and of document/
Ende der Anlage und des Dokuments/
Fin del Anexo y del documento]